

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 12/03/2025  
ID Télétransmission : 033-213300635-20250311-141060-DE-1-1

Date de mise en ligne : 13/03/2025

certifié exact,

**Séance du mardi 11 mars  
2025  
D-2025/63**

**Aujourd'hui 11 mars 2025, à 14h05,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

Suspension de séance de 18H42 à 19H00

### **Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Magali FRONZES,

Monsieur Nicolas PEREIRA présent à partir de 14H40, Madame Isabelle ACCOCEBERRY présente à partir de 16H35, Madame Camille CHOPLIN présente jusqu'à 17H30, Madame Tiphaine ARDOUIN présente jusqu'à 18h00, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 18H00 et Monsieur Jean-Baptiste THONY présent sauf de 16H30 à 18H30.

### **Excusés :**

Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Maxime ROSSELIN, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Madame Myriam ECKERT,

**Lutte contre les discriminations. Soutien aux associations.  
Adoption. Autorisation.**

Monsieur Olivier ESCOTS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Plan de lutte contre toutes les discriminations, adopté en juillet 2022, la Ville de Bordeaux promeut une politique transversale en direction des associations qui engagent des initiatives pour un territoire inclusif, solidaire et non discriminant.

Cet engagement se traduit notamment par le soutien à des actions de sensibilisation à la lutte contre les discriminations et d'accompagnement des publics, comme le proposent les deux associations présentées ci-dessous que la délégation lutte contre toutes les discriminations souhaite soutenir sur l'année 2025.

**Association professionnelle des internes en psychiatrie d'Aquitaine – APIP Aquitaine**

L'association professionnelle des internes de psychiatrie Nouvelle-Aquitaine, fondée en 1982, a pour but d'améliorer la formation et le cadre de travail des internes en psychiatrie et des psychiatres.

L'association mène plusieurs actions de formation et de sensibilisation des acteurs et actrices de la santé mentale. Dans le cadre de ces activités, l'association proposera en 2025, un cycle de conférences et d'événements à destination des internes et professionnels en psychiatrie sur la lutte contre les discriminations (LGBTphobies, grossophobie, handicap, âgisme...).

A ce titre, la Ville souhaite attribuer une subvention de 3000 € à l'association professionnelle des internes en psychiatrie Nouvelle-Aquitaine.

<b>Structure</b>	<b>Objet</b>	<b>Financement 2025</b>
Association professionnelle des internes en psychiatrie d'Aquitaine – APIP Aquitaine	Sensibilisation et formation à la lutte contre les discriminations	3 000 €

**Institut Télémaque**

L'Institut Télémaque vise à révéler le potentiel des élèves de collège et lycée freinés par des facteurs socio-économiques et culturels dans des territoires fragiles. Pour ce faire, elle propose un programme de double mentorat « école-entreprise », qui favorise l'ouverture culturelle et professionnelle des jeunes, développe leur ambition et lutte contre l'auto-censure. Destiné aux élèves en REP et REP+, souvent issus de quartiers prioritaires, percevant une bourse ou en situation équivalente, le programme accompagne les jeunes sur 6 ans, de la 5<sup>e</sup> à la terminale. Pour 2024/2025, au moins 100 jeunes de Bordeaux bénéficieront d'un accompagnement.

Dans ce cadre, la Ville souhaite attribuer une subvention de 3000 € à l'Institut Télémaque.

<b>Structure</b>	<b>Objet</b>	<b>Financement 2025</b>
Institut Télémaque	Promotion de l'égalité des chances	3 000 €

En complément de ces subventions, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériels, supports de communication ...) pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions de ces structures. A titre d'information, pour l'année 2023, les

organismes précités ont bénéficié de différentes aides en nature de la Ville de Bordeaux :

- Association professionnelle des internes en psychiatrie d'aquitaine - APIP Aquitaine : 0€
- Institut Télémaque : 209,82€

Ces montants ne seront définitivement consolidés que dans le cadre de l'adoption du Compte Administratif 2025, au regard du périmètre réel des aides effectivement accordées pour l'exercice 2025 et de leur valorisation actualisée.

Ces dépenses sont envisagées sur les crédits disponibles et déjà prévues au budget de l'année 2025 Promotion Egalité Diversité Citoyenneté – Compte 65748 – Fonction 420 services communs.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser ces subventions 2025 aux associations mentionnées ci-dessus ;
- signer tous documents et conventions y afférents.

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE ROUGE BORDEAUX ANTICAPITALISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 11 mars 2025

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Olivier ESCOTS**